

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB
et proposition de décision

Réunion du 12 avril 2023

AG EXT.23-01	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.
--------------	--

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022 figure en **annexe**.

Cette Assemblée générale extraordinaire a fait l'objet d'un acte de Maître Elise Cornez, Notaire à Mons.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

